

Le territoire, lien ou frontière ?
Paris, 2-4 octobre 1995

Paradis perdus : La France et l'Algérie à travers le mariage des Européens catholiques d'Algérie (1926-1971)

Michèle BAUSSANT
Université de Paris X Nanterre

En 1962, les Français d'Algérie, de confession juive et chrétienne en majorité, quittent l'Algérie pour la Métropole, emportant avec eux leurs souvenirs de cette guerre, que beaucoup ressentent comme fratricide. En quittant l'Algérie, ils se sont séparés de leurs biens, de leur famille, de leur terre natale pour beaucoup. Ils y laissent leur maison, leurs quartiers et leurs morts. Français aux origines diverses, ils quittent une terre qui leur semblait ancestrale, une terre où ils avaient vécu une histoire parallèle et différente de celle de la France, pour aller s'installer sur une autre, dont ils sont les citoyens mais qu'ils ne connaissent pas pour un grand nombre d'entre eux.

En Algérie, les catholiques et plus largement les chrétiens appartenaient à un groupe "culturel" où ils étaient intégrés, au-delà d'une diversité réelle des origines. Cette intégration ne semblait prendre sens notamment que face à deux autres groupes confessionnels, les juifs et les musulmans, entretenant le sentiment d'une certaine identité ainsi que de leur différence.

Aujourd'hui, plus de trente ans après l'exil, il s'agirait moins de créer un groupe ex-nihilo que de le recréer; de reformuler une identité, de reconstruire de nouvelles formes d'existence et d'en tracer les limites, alors même que les mécanismes de désignation du groupe posent problème : s'agit-il d'un peuple, comme certains tendent à l'affirmer, mais alors un peuple sans territoire, d'une communauté, ou tout simplement de citoyens français qui sont "comme les Français" ? Et faut-il les nommer «Pieds-noirs», tous ne se revendiquant pas sous ce vocable qui inclut également les juifs d'Algérie, ou «Français d'Algérie», ce terme englobant les personnes francisées des trois confessions...?

Le mariage, en tant qu'institution et activité rituelle, a pour objet, entre autres, de fonder, de reproduire ou de renouveler les «identités» individuelles et collectives. A travers les discours individuels, l'évocation et la description du rituel et du choix du conjoint, les contours mouvant d'une terre algérienne, à la dimension du déracinement, s'esquissent; une terre sur laquelle se refond le creuset des origines, s'éloignant de la réalité tangible pour s'ancrer dans la mémoire généalogique de chacun. Cadre des épopées familiales individuelles, elle devient un morceau d'histoire, celui de toutes les communautés, de leurs interrelations, de leur religion et de leur culture. Le thème du mariage se présente comme un «aller-retour» constant entre ce que "nous étions là-bas" par rapport à "ce que nous sommes aujourd'hui ici". Il nous découvre en partie les mécanismes de la mémoire d'un groupe exilé, dispersé, qui construirait son «identité» par rapport à un environnement humain et géographique qui n'existe plus et qui s'oppose parfois violemment à la réalité vécue du présent.

1. «C'est nous les Africains...»¹ ou la constitution d'une communauté européenne d'Algérie

L'histoire de ces Européens catholiques d'Algérie s'inscrit dans une période limitée, allant de 1830, chute de la Régence d'Alger, à 1962. Elle ne peut être comprise qu'en rapport au contexte original de la colonisation.

Hétéroclite et réduite, la "communauté" européenne catholique d'Algérie rassemble des Français, des Espagnols, des Maltais, des Italiens, des Allemands, des Suisses..., qui quittent leur patrie pour des raisons diverses, souvent économiques. L'Algérie, longtemps colonie «dépotoir» pour la métropole, est pour eux une terre "nouvelle" à mi-chemin de l'aventure, plus proche que l'Amérique.

Vers 1870, les caractères de la population se sont affirmés, avec un déséquilibre entre les Français de souche et les étrangers chrétiens, à l'avantage de ces derniers. On peut dire schématiquement, que pour masquer ce déséquilibre numérique croissant, l'administration française a recours au stratagème de la naturalisation automatique : en 1870, le Décret Crémieux octroie la nationalité à environ 30 000 juifs d'Algérie, installés dans ce pays depuis plusieurs siècles, et en 1889, aux enfants d'étrangers nés en Algérie ou en France et à leurs parents sous certaines conditions de résidence. A cette date, on entend parler en Algérie de peuple nouveau né de la fusion des races. Mais l'existence et l'unité des Européens catholiques, et plus généralement chrétiens, d'Algérie demeurent sur toute la période problématique. Les clivages à l'intérieur du groupe sont fonction de l'ancienneté de l'implantation de chacun, de l'importance numérique de tel groupe européen, de l'implantation et des origines géographiques. Un dernier facteur de fragilisation s'accroît au long de la période : le déséquilibre numérique croissant entre Français de confession juive et chrétienne et Algériens. Durant le XX^{ème} siècle, la population des Européens d'Algérie peut être globalement définie comme hétérogène, peu mobile géographiquement, urbaine en majorité, modeste dans l'ensemble.

De terre de disgrâce, terre d'asile, terre d'abondance, l'Algérie devient peu à peu terre natale. Cent trente ans, c'est le temps de s'y installer, d'y voir naître et mourir les siens, et être enseveli dans cette terre sans en avoir aucune autre à regretter. Si «naître, c'est naître en un lieu, être assigné à résidence», le lieu de naissance étant ainsi «constitutif de l'identité individuelle»², le lien qui semble raccorder cette "communauté" aux origines hétéroclites, paraît être cette terre natale, l'Algérie.

2. Le mariage des Européens catholiques d'Algérie comme référent identitaire

Le mariage, à travers le choix du conjoint et le rituel matrimonial dans une collectivité donnée, manifeste du sens relatif que les individus qui la composent prêtent à leur propre existence. S'inscrivant à l'intérieur du fonctionnement même de la société, il permettrait ainsi d'appréhender les appropriations, les utilisations et les représentations identitaires d'un «groupe» particulier au sein d'un espace partagé et définitivement perdu. Le thème du mariage nous permet aussi de souligner la diversité des expériences individuelles des Européens catholiques en Algérie, expériences qui restituent à elles seules cette pluralité ethnique, culturelle et religieuse de l'Algérie pendant la colonisation.

La perte du territoire et l'exil vers la France ont eu pour conséquences notamment la dispersion et la nécessité de continuer une histoire hors du territoire, des pratiques qui le sous-tendaient jusqu'alors; la reconstruction, à l'aide du souvenir – ici celui du mariage –, d'une

¹ Dans de nombreuses associations «pieds-noires» aujourd'hui, ce chant des anciens corps militaires d'Afrique du Nord est comme un «hymne» de reconnaissance.

² Augé, Marc, 1992, *Non-Lieux - Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Ed. Seuil.

continuité à partir de la rupture historique et physique de la perte du territoire. Ainsi, décrire son mariage en Algérie ou en France après l'Indépendance, c'est le raconter au passé, le replacer, le ré-enraciner symboliquement dans ou par rapport à un lieu humain et géographique qui ne constitue plus une réalité tangible et présente.

Ce sont la pratique impérative du mariage entre catholiques ou chrétiens et le refus des conversions religieuses qui semblent avoir permis, en Algérie, le maintien de l'organisation sociale du groupe. Dès le début du XX^{ème} siècle, les mariages entre Européens catholiques sont assez largement pratiqués : ainsi le grand-père maternel de Mme A.³ est venu d'Espagne et a épousé à Alger une Française. Sur les quatre enfants issus de cette union, deux ont épousé des Français, dont le père de Mme A., un s'est marié à une Espagnole et l'autre à une Sarde. Mme A. s'est marié à un «pied-noir», dont les ascendants venaient de France (Lyon et Lorraine) et d'Allemagne. L'une de ses sœurs a également épousé un «pied-noir» d'origine maltaise et son autre sœur, un Français de Métropole.

Les unions se contractent à partir d'un faible réseau d'interconnaissances, les voyages étant peu courants, à l'intérieur d'un même niveau social ou un niveau proche. Un niveau d'instruction équivalent, une croyance et pratique religieuse identiques renforcent cette impression globale de similitude socioculturelle. Sur le marché matrimonial, quels biens symboliques interviennent en priorité et sont mis en jeu par les Européens chrétiens d'Algérie ? Globalement, l'on peut souligner l'importance que revêtent le nom de famille et l'origine géographique dans les stratégies familiales et matrimoniales. Ces deux données interviennent dans la plupart des cas⁴, avec une valorisation de l'origine française. L'exemple de Mme B.⁵, appartenant à une riche famille française d'Alger et s'étant mariée à un Français de Métropole, se présente comme un exemple «extrême» de cette valorisation. Son mariage a été arrangé par sa famille, qui est allée jusqu'en France choisir sur «recommandation» d'un oncle résidant en Métropole, le jeune homme. Tout mariage avec un Européen chrétien non français est considérée par Mme B. et sa famille comme un déshonneur. Mais comme souligne et nuance de son côté Henri Alleg :

«Dans ma famille...on avait un souverain mépris pour tout ce qui venait d'Italie ou d'Espagne, qui ne parlait pas français, même si on avait épousé des femmes d'origine espagnole. Ça aboutissait à des contradictions extraordinaires.»⁶

Cette valorisation semble aller de pair, chez la majorité des «naturalisés» français d'Algérie, du modèle français dominant véhiculé par la société coloniale. Cette adoption entraîne l'abandon d'une série de pratiques – vestimentaires, linguistiques...– et certaines stratégies visant à masquer l'origine – par exemple avec la francisation des prénoms et des noms de famille. Notons que la position sociale de la famille et la virginité de la jeune fille entrent aussi largement en ligne de compte dans les stratégies matrimoniales. Ces dernières font ensuite le jeu de tout un croisement varié selon les familles, leurs origines et leur position sociale : M.L, instituteur d'origine corse épouse une jeune femme, institutrice, d'origine italienne et française, tandis que Mme C., cadre moyen, fille de commerçants d'origine espagnole, se marie avec un Français de Métropole, ouvrier... La virginité⁷ de la jeune fille demeure dans nombre de cas un invariant.

³ Mme A., née en 1939 à Alger, a quitté l'Algérie en 1962 et s'est installée à Marseille, puis à Paris, où elle réside actuellement. Son mari, né à Alger en 1938, est décédé depuis une dizaine d'années. Ils se sont mariés à Marseille en 1963 mais étaient déjà fiancés en Algérie.

⁴ Nous nous fondons sur des entretiens effectués auprès de 23 couples, dont au moins un des membres est né en Algérie. Aucun de ces couples n'est divorcé, la plupart se sont mariés à la fin des années cinquante.

⁵ Mme B., née à la fin des années trente, professeur de français, s'est mariée en 1958, à Alger. Elle réside actuellement en région parisienne.

⁶ Alleg, Henri, 1981, *La guerre d'Algérie, tome 1: de l'Algérie des origines à l'insurrection*, Paris, Temps actuels, p.123.

⁷ Un prêtre d'Algérie nous rapporte l'existence de chirurgiens qui recousaient les hymens des jeunes filles, catholiques, juives ou musulmanes, supposées être vierges au mariage.

Le récit du mariage au passé, son évocation, véhicule un certain discours : il est en partie une manière de dire qui "nous sommes". Lorsque les Européens catholiques d'Algérie rencontrés nous parlent de leur mariage en Algérie et en France après l'Indépendance, ils semblent se référer à un modèle implicite, unique et comme immuable, de mariage français, ou plutôt de ce qu'ils pensaient et pensent encore être un mariage français. Les grandes lignes communes à l'ensemble de ces mariages se caractérisent par une cérémonie religieuse – qui servirait en fait de base à ce modèle général – et civile, suivie d'une fête :

«Les rites ? Semblables, puisque ce sont des mariages chrétiens. Dans la noce...il y a la cérémonie à la mairie puis à l'église...après il y avait une grande fête qui rassemblait parents et amis...c'est toujours pareil quoi, et puis c'est tout...»⁸

L'ensemble des événements rituels – tels les rites de barrière qui visent à retarder la progression de la procession, les rites mettant en scène la sexualité du couple (jarretière, pot de chambre ...) – est assez restreint, voire complètement absent. Cette absence dénote aussi une méconnaissance des rituels matrimoniaux qui peuvent être pratiqués en France aujourd'hui (et autrefois) : ainsi, M.R, né en Bourgogne dans les années trente, s'est marié à Alger à la fin des années cinquante à une Française d'Algérie, d'origine espagnole, et nous rapporte la vaine tentative de sa famille d'imposer le rite du «pot de chambre» à sa future épouse.

Sur quelles références peut donc se fonder ce «modèle» implicite de mariage français ? L'une des réponses que l'on pourrait ici apporter serait davantage à chercher du côté des pratiques matrimoniales juives et musulmanes en Algérie, pratiques auxquelles les chrétiens prenaient part, en tant qu'invités. En effet, la description du rituel de mariage catholique nous a été constamment présentée en comparaison et en opposition avec les rites juifs et/ou musulmans. C'est en confrontation avec ces rites de mariages différents que les Européens d'Algérie semblent se poser en tant que groupe culturel différent et proposent un modèle de mariage français, et surtout chrétien, civilisé et civilisateur :

«Nous, on était libre,...le vrai mariage arrangé, il fallait le chercher chez les juifs et les arabes, parce que là, on paye...Ils achetaient, c'est le mot.»⁹

En Algérie, chaque groupe confessionnel délimite des frontières partagées et respectées, semble-t-il, frontières à ne pas franchir sous peine d'exclusion du groupe, que sont les mariages mixtes et les conversions. Le mariage reste donc le signe minimal d'appartenance ou d'allégeance à la «communauté» en même tant qu'il assigne aux individus une identité sociale et/ou ethnique. Dans l'évocation de ce mariage catholique et "français", c'est toute l'Algérie d'autrefois qui renaît, retravaillée par le souvenir et le contexte de la France d'aujourd'hui : une Algérie reconstruite, retravaillée par la mémoire de chacun, une "nostalgérie"...

3. Algérie-France ou deux paradis perdus

Se souvenir de son mariage, d'un lieu, des gens, d'un temps passé où les dates n'apparaissent que rarement, c'est aussi souligner le décalage entre ce temps perdu, mis en histoire, et le temps présent, l'espace français, idéalisé voire mythifié, et l'expérience de l'étrangeté culturelle de la France. Dans l'exil, le modèle idéal du Français, véhiculé par les manuels scolaires et auréolé de toutes les valeurs démocratiques, se révèle une construction utopique, aboutissant à la remise en cause de cette francité réappropriée comme référence. L'État français, durant toute la colonisation, a favorisé, par la production d'emblèmes nationaux unitaires, dépassant la diversité de la population, la formation d'un sentiment national, en particulier chez ceux à qui elle a

⁸ Mme L., institutrice, née dans l'Oranie en 1930.

⁹ Mme L.

octroyé la nationalité française : monuments, architecture, armée et école diffusaient l'image symbolique que la Métropole avait su donner d'elle-même.

Avec l'exil, puis la dispersion sur l'ensemble du territoire français, ce sont deux «compréhension(s) du monde qui n'avai(en)t aucun rapport» qui s'affrontent¹⁰. La guerre et l'exil ont remis en question les normes sociales établies en Algérie, notamment celles concernant les femmes et le mariage. Cette perte des normes prévalentes à l'alliance et des repères sociaux est ressentie de manière violente, "anormale", par les femmes qui ont contracté leur mariage en France, même plusieurs années après leur installation. Pour Mme A.,

«la noce...c'était dans des conditions extrêmement difficiles...on n'avait pas d'argent...j'étais la seule à gagner de l'argent...après mon mariage, pendant deux ans, on a été séparés mon mari et moi. Je devais vivre avec ma mère et ma sœur. Je leur donnais tout mon salaire.[...] Ma sœur était très perturbée par la mort de mon père.[...] Je n'avais même pas voulu de musique...il n'y a pas eu de fiançailles, on n'a rien fait...je n'avais pas pensé à la photo...il n'y a pas eu de fête.»

Pour Mme C.¹¹, le mariage représente une sécurité mais il est évoqué cependant avec un semblant de désintérêt teinté souvent d'une véritable déception : elle n'a pas participé aux préparatifs de la noce, ne s'est pas fiancée, ses cadeaux de noces ont été des objets de «première nécessité» : balai, serpillière, couteaux...

La dispersion des familles, des relations amicales et de voisinage ont favorisé le délitement des liens sociaux et du système de représentation de soi et du monde. La découverte de l'étrangeté culturelle de la France, accompagnée du sentiment d'être rejeté qu'ont eu les Européens d'Algérie, trace à son tour les limites d'un nouvel état différencié : à chaque territoire, se calque un mode d'orientation, de sociabilité, positif ou négatif. L'Algérie est associée à l'ouverture, la solidarité, la générosité, la loyauté et l'harmonie, l'entente individuelle entre les membres des communautés religieuses, au-delà des divergences :

«...moi, j'avais une voisine arabe et elle avait des poules et elle me portait des œufs tout frais : "Ca, c'est pour ta petite", je lui payais pas et elle m'en apportait tous les deux jours...»¹²

La France représente dans de nombreux cas l'isolement, la solitude, la mesquinerie, l'étroitesse, le manque de chaleur humaine et contraste avec les valeurs idéalisées du pays perdu :

«J'avais 22 ans, j'avais l'impression de tomber en Chine ou en...pour moi...c'était un immense bordel...il y avait une espèce de relâchement des mœurs que nous ne connaissions pas en Algérie »¹³; « ici, quelqu'un crie au feu...personne ne bouge...alors qu'en Algérie, il y avait une espèce d'entraide beaucoup plus forte.»¹⁴

L'espace y est décrit comme replié sur soi : il manque la lumière, les odeurs, le soleil et la mer de l'Algérie de l'enfance.

La question du mariage catholique européen en Algérie nous amène à élargir des perspectives vers cette interrogation constante qu'elle sous-tend et que l'on peut repérer dans chaque récit de mariage : qui est l'autre aujourd'hui pour l'Européen d'Algérie ? Est-ce le

¹⁰ Roy, Jules, 1993, "Jules Roy, enfant de la Mitidja", *L'Algérie des Français*, présenté par CR Ageron, Paris, Point Seuil, p.141.

¹¹ Mme C., cadre moyen, née en 1948, née à Alger, de parents d'origine espagnole. Elle s'est mariée à un Français à la fin des années 60. en région parisienne.

¹² Mme H., sans profession, 72 ans, née à Sidi-bel-Abbès de parents espagnols.

¹³ Mme C., dentiste, 72 ans, née à Alger de parents d'origine française.

¹⁴ Mme L.

Français, différent de ce qu'il imaginait, l'Algérien, à qui il dit ressembler, le Français de confession juive ou le «Harki», ayant connu le même exil d'Algérie...? Et comment se définir aujourd'hui : "superfrançais", supérieur au modèle d'origine, Français, Espagnol, Sardes, Algérois...Autant de mémoires éparses, ne se rattachant plus à aucun territoire réel, se sont constituées. Aujourd'hui, les nombreuses associations «pieds-noires» tentent difficilement d'unifier ces mémoires individuelles en une «mémoire collective» afin de (re)créer un lien communautaire dont le fondement serait la dispersion. A travers le discours sur le mariage, les contours mouvants de deux territoires nous sont retracés, territoires chacun perdus en quelque sorte : la France, celle des manuels scolaires.

«Pour nous la France,...c'était Dieu le Père ou la Mère si tu veux...ça nous donnait une sorte de statut»¹⁵ – et l'Algérie du souvenir, chaleureuse, ensoleillée et accueillante. Aujourd'hui les Européens catholiques d'Algérie revendiquent leur filiation française mais la France d'autrefois a été démythifiée au contact des réalités diverses – pour Mme L., «...c'était un monde qui nous séparait, un monde de traditions qui nous choquait, qui nous faisait de la peine souvent...ça n'avait rien à voir, c'était deux façons de vivre entièrement différentes» – tandis que l'Algérie a subi une sorte de mythification en tant que "terre originelle". Ainsi, la fille de Mme A., née en 1969 à Paris souligne : «Là-bas, si tu les écoutes, tout était plus beau : le soleil brillait plus, les fruits, les légumes étaient plus gros, ils étaient meilleurs...». La perte comme le souvenir de cette terre paraissent associés à une sensation physique et émotionnelle : pour Mme L., «en fait, mon pays, c'est l'Algérie, oui. [...] C'est là que nous avons passé notre enfance, que les liens, les racines sont là» tandis que pour Mme A., «...en France, je disais que ça n'était pas ma patrie. L'Algérie, c'était chez moi.» Lorsqu'ils en parlent, c'est le registre de l'affectivité qui est utilisé : elle devient une mère, une épouse, une personne morale à laquelle ils sont comme viscéralement alliés.

Le déracinement a pu permettre l'écllosion d'une conscience commune qui n'existait peut-être pas avant l'exil, mais nombreux sont ceux qui aujourd'hui se heurtent au besoin d'enracinement dans l'espace et dans le temps : «Moi, je ne sais pas, je ne suis pas Français, je suis un immigré aussi.»¹⁶

Après l'exil, la France, patrie idéalisée et lointaine aux contours flexibles du temps de la colonisation, devient à son tour une terre à conquérir. L'acquisition d'une position sociale élevée, l'achat d'une maison dès que possible, peuvent être des indices de ce besoin d'ancrage dans la société française. Aujourd'hui puisque le paradis est perdu, il faut trouver une place, la sienne, en France. Dans les constructions identitaires du moment, la référence au pays perdu fait l'objet d'une difficile appropriation. Les voyages effectués par certains Européens d'Algérie quelques années après l'Indépendance en Algérie dénote cette difficulté. L'un des premiers mouvement de ce qui est souvent vécu comme un pèlerinage, est de retrouver son immeuble, sa maison. Mais ces retrouvailles aboutissent à la confrontation parfois violente du souvenir du lieu d'habitation, à la réalité de cet espace aujourd'hui investi par un autre, que l'on veut voir. "Ma maison était là, elle est encore là mais en fait elle n'est plus ma maison, celle dont je me souviens et qui existe toujours quelque part en moi"¹⁷, ce pays n'est "plus l'Algérie" mais un autre pays.

A travers le discours sur le mariage, chaque Européen catholique d'Algérie rencontré reconstitue la carte, la sienne, d'une province fictive, appartenant au souvenir, dans laquelle il jette pêle-mêle les constituants de ce qui pourrait être un patrimoine commun. L'espace semble se confondre alors avec la mémoire de ceux qui vécurent cette histoire finie. Ses limites élastiques sont reconstruites mentalement tandis que les livres sur l'exil, certaines associations favorisent la construction de l'image d'une Algérie heureuse, recréant même pour quelques heures le lien social perdu. Les Européens d'Algérie se décrivent poétiquement pour la plupart

¹⁵ Mme B., institutrice, 87 ans, née à Alger, d'origine française.

¹⁶ M.S., cadre supérieur, 63 ans, né à Alger .

¹⁷ Mme N., sans profession, 89 ans, née à Alger de parents français.

comme venus d'ailleurs et arrivés nulle part. A quel territoire aujourd'hui se rattacher ? Si l'Algérie est perdue – certains disent s'en désintéresser et ont refusé d'y retourner en visiteur – la France n'est pas tout à fait gagnée tandis que les nouvelles générations appartiennent à un autre monde. Se souvenir, c'est perpétuer, instaurer une continuité du passé dans le présent, un passé épars, parfois silencieux, ne pouvant pas dépasser ses contradictions et comme semblant porter en lui sa propre mort. Autant de mémoires éparses, ne se rattachant plus à aucun territoire réel se sont constituées; mémoires distinctes, en quête d'identité rétrospective, présente et peut-être jamais trouvée, qui se nourrit de l'histoire de générations d'immigrants et de déracinements successifs; mémoires enfin qui pourraient, comme et avec Jules Roy, peut-être conclure :

«L'Algérie, c'est la terre que j'ai le plus aimé. Mais je vous parle de quelque chose qui est mort».¹⁸

¹⁸ Jules Roy, op.cit. p.141.